



DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'EXPLOITER

bulletin officiel du 20 septembre 2019

COMMUNE DE SAVIESE

délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Savièse porte à la connaissance du public que Monsieur Claude Perroud, domicilié à Savièse, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Immeuble sur la parcelle no 3622, PPE 50469 et 50470 à la rue du Vieux-Moulin 1 / Les Gentianes B / Savièse
Enseigne	:	Le Pénalty
Prestations	:	offre de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place
Heures d'ouverture et de fermeture	:	du dimanche au jeudi : de 6h30 à 24h00 le vendredi et le samedi : de 6h30 à 1h00
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la Commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 20 octobre 2019.

Savièse, le 20 septembre 2019

L'Administration communale